



Numéro de l'acte	2025-109
Nature de l'acte	SPORTSQL
Matière de l'acte	Délibération
	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

QUESTION N° 2025-109

SPORT : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « COTE D'OPALE TRIATHLON »

RAPPORTEUR :

Monsieur Stéphane FINARD
Adjoint au Maire, Sports

Le conseil municipal,

Le Président de l'association « Côte d'Opale Triathlon » a sollicité une demande de subvention exceptionnelle à la municipalité pour la 38^{ème} édition du Triathlon de l'Audomarois.

En effet, cette année, des records sportifs mais aussi d'affluence sont attendus en cette occasion, c'est pourquoi l'association sollicite une aide financière.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'allouer à l'association « Côte d'Opale Triathlon » une subvention exceptionnelle de 1500 €.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : ALLOUE une subvention exceptionnelle calculée comme ci-dessus au profit de l'association « Côte d'Opale Triathlon ».

ARTICLE 2 : INSCRIT ces crédits au budget 2025 du versement d'une subvention.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	20
- Votes défavorables	0
- Abstentions	0

Fait à ARQUES
Le 29 septembre 2025

La secrétaire de séance,
Stéphanie BODDAERT



Le Maire,
Benoît ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 01 OCT. 2025 et publication ou
notification le 02 OCT. 2025
Monsieur le Maire

Benoît ROUSSEL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

Affiché le 02/10/2025

L'An Deux Mille Vingt Cinq le 29 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le 23 septembre Deux Mille Vingt Cinq accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal :

Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT – Jackie GUTTMANN - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Pour la délibération n°2025-95, Monsieur MERCIER Thierry, Président de Community, n'a pas participé ni au débat ni au vote.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 19 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 3 absents excusés sans pouvoir

Mickaël CANLER ayant donné pouvoir à Stéphane FINARD.

Madame Stéphanie BODDAERT est nommée secrétaire de séance.